

CASIERS

Madame, Monsieur,

Afin d'éviter les vols, des casiers sont mis à la disposition des lycéens pour y déposer leur cartable ou sac de sport.

Ces casiers sont réservés en priorité aux internes et demi-pensionnaires, en fonction des dates de retour du coupon-réponse.

Le coût de cette location est de **9,50 € par an**, et vous aurez à fournir **un cadenas à clés** (et non à code). Ledit cadenas doit être posé sur le casier dès le premier jour d'attribution jusqu'au dernier jour d'école (informations complémentaires à paraître sur EcoleDirecte).

Nous vous remercions de renvoyer le coupon-réponse ci-dessous par courrier, dûment rempli, **avant le 18 août 2025**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

L'Administration de Saint-Joseph



Demande de casiers à retourner par courrier avant le 18 août 2025

M. et/ou Mme
responsable de l'élève : Classe :

☐ LYCEE

☐ LYCEE PROFESSIONNEL

Régime de l'élève : ☐ interne ☐ demi-pensionnaire

☐ souhaite que mon enfant dispose d'un casier et accepte que **la somme de 9,50 € soit ajoutée sur la facture.**

☐ ne souhaite pas que mon enfant dispose d'un casier

A le

Signature